

**Transparence et intégrité :
agir contre la corruption**

-

**Réponses des candidats à
l'élection présidentielle
aux questions de TI France**

-

Intégralité des réponses

26 mars 2007

Transparence-International (France) est la section française de Transparency International (TI), la principale organisation de la société civile qui se consacre à la lutte contre la corruption. TI, qui comprend près de 100 sections nationales de par le monde, a son secrétariat international basé à Berlin en Allemagne.

TI sensibilise l'opinion publique aux effets dévastateurs de la corruption et travaille de concert avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile afin de développer et mettre en œuvre des mesures visant à l'enraver.

I. Tableau de synthèse des réponses

| | Thèmes | Questions | Bayrou | Besancenot | Buffet | Le Pen | Royal | Sarkozy | Voynet |
|-----|---|--------------------------------------|--------|------------|--------|--------|-------|---------|--------|
| 1.1 | Éducation | instruction civique | oui | oui | oui | oui | oui | oui | oui |
| 1.2 | | module corruption | oui | oui | oui | oui | oui | oui | oui |
| 2. | Financement des partis politiques | moyens CNCCFP | oui | oui | oui | NSPP* | oui | oui | oui |
| 3.1 | Déclaration de patrimoine | extension aux revenus et avantages | oui | oui | oui | oui | oui | oui | oui |
| 3.2 | | déclaration annuelle | oui | oui | oui | oui | oui | non | oui |
| 4.1 | Mandats successifs | limitation à deux | non | oui | NSPP | Non | non | non | oui |
| 4.2 | | peine complémentaire d'inéligibilité | oui | oui | oui | oui | non | NSPP | oui |
| 5. | Marchés publics | pacte de transparence | oui | oui | oui | oui | oui | oui | oui |
| 6.1 | Secret défense | réforme de la procédure | oui | oui | oui | oui | oui | NSPP | oui |
| 6.2 | | pouvoir décisionnel CCSDN | non | oui | oui | oui | oui | NSPP | oui |
| 7. | Moyens de la justice | juridictions spécialisées | oui | oui | oui | oui | oui | oui | oui |
| 8.1 | Lutte anti-blanchiment et paradis fiscaux | Monaco et Andorre | oui | oui | oui | oui | oui | oui | oui |
| 8.2 | | Union européenne | oui | oui | oui | oui | oui | oui | oui |
| 8.3 | | ONU | oui | oui | oui | NSPP | oui | oui | oui |
| 9. | Coopération judiciaire internationale | Déclaration de Paris | oui | oui | oui | NSPP | oui | oui | oui |
| 10. | Aide au développement et corruption | engagement des bénéficiaires | oui | oui | oui | oui | oui | oui | oui |
| 11. | Industries extractives | publication des paiements | oui | oui | oui | oui | oui | oui | oui |
| 12. | Déclenchement d'alerte éthique | encourager son développement | oui | oui | oui | oui | oui | oui | oui |
| | Si vous êtes élu(e) | rendre compte | oui | oui | oui | oui | oui | oui | oui |

* NSPP : ne se prononce pas

II. Intégralité des questions et des réponses

Cette partie rappelle les formulations complètes des questions posées aux candidats à l'élection présidentielle et compile tous les commentaires que certains d'entre eux ont joints à leurs réponses.

Pour chaque question, les candidats avaient le choix entre trois réponses : 1/ « oui », 2/ « non », 3/ « ne se prononce pas ».

Sept candidats (Mmes Buffet, Royal et Voynet, MM. Bayrou, Besancenot, Le Pen et Sarkozy) ont répondu au questionnaire de TI France. Un candidat (M. de Villiers) a notifié son intention de ne pas répondre. Quatre candidats n'ont pas répondu (Mme Laguiller, MM. Bové, Nihous, Schivardi). Les réponses de Mme Lepage, qui s'est retirée et de M. Bachaud, qui n'a pas obtenu les 500 signatures, n'ont pas été prises en compte.

1. Éducation

Question posée :

Les « compétences sociales et civiques » sont parmi les sept compétences du « socle commun de connaissances et de compétences » identifiées par le Ministère de l'Éducation Nationale. Elles prennent la forme d'« éducation civique » au collège et d'« éducation civique, juridique et sociale » au lycée. Or, c'est seulement en terminale que l'accent est mis sur les grandes valeurs qui fondent la citoyenneté.

Tout élève doit bien sûr connaître le système politique et administratif dans lequel il vit, mais il doit aussi pouvoir en identifier les dérives, notamment la corruption. Or, les programmes actuels traitent peu du problème, et les enseignants n'y sont pas suffisamment sensibilisés.

Si vous êtes élu(e),

- Seriez-vous d'accord pour donner une place plus importante à l'instruction civique dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire ?

Réponses et commentaires des candidats :

François Bayrou = oui

Olivier Besancenot = oui

Marie-Georges Buffet = oui

Jean-Marie Le Pen = oui « *Les cours d'instruction civique ne doivent pas servir, comme c'est le cas aujourd'hui, de support à une quelconque propagande politique. Attaché au principe de la laïcité dans l'enseignement public, je veillerai à ce que les cours en général et celui d'instruction civique en particulier respectent ce principe.* »

Ségolène Royal = oui « *Quand j'étais ministre déléguée à l'Enseignement scolaire dans le*

gouvernement Jospin, j'ai beaucoup travaillé au renforcement de l'instruction civique à l'école. Je pense notamment à l'épreuve d'instruction civique rendue obligatoire pour le brevet des collèges ou encore à la mise en œuvre des « Initiatives citoyennes » pour apprendre aux enfants à vivre ensemble. Car c'est de cela qu'il s'agit : de la citoyenneté, celle qui passe par l'acquisition des principes et des valeurs qui fondent et organisent notre démocratie et notre République, par la connaissance des institutions et des lois, et par la compréhension des règles de la vie sociale et politique. Ainsi dès l'école, les jeunes acquièrent une morale de la responsabilité parce qu'ils connaissent leurs droits et devoirs. Dès lors, la République du respect que j'appelle de mes vœux prend tout son sens. »

Nicolas Sarkozy : réponse = oui « *Une des missions essentielles de l'école républicaine est d'assurer la formation de citoyens libres et éclairés. Je pense que l'école doit dispenser des connaissances, mais aussi des valeurs, parmi lesquelles figurent le respect de l'autorité, la responsabilité, l'intégrité morale. C'est pourquoi je suis favorable à ce que l'instruction civique soit davantage intégrée aux enseignements dispensés par l'école. »*

Dominique Voynet : réponse = oui « *Nous dirions même que c'est la première mission de l'enseignement, avant la préparation à un métier. »*

Question posée :

- Seriez-vous d'accord pour introduire un module visant à sensibiliser les élèves aux problèmes de corruption et à leurs conséquences ?

Réponses et commentaires des candidats :

François Bayrou = oui

Olivier Besancenot = oui « *En précisant que, pour moi, les problèmes de corruption sont eux-mêmes la conséquence, ultime mais logique, de l'économie de marché, de la recherche du profit et de l'accaparement des richesses produites par une petite minorité ... »*

Marie-Georges Buffet = oui « *Dans l'enseignement secondaire dans le cadre de l'instruction civique. »*

Jean-Marie Le Pen = oui « *Ce module devrait notamment rappeler les affaires de corruption les plus scandaleuses de la Vème République, (Graco-Urba pour le parti socialiste, les HLM et les emplois fictifs de la ville de Paris pour le RPR, les marchés de construction de lycées en Il- de-France qui ont financé le RPR devenu l'UMP, les partis socialiste et communiste et l'UDF), et indiquer le coût qu'elles représentent pour les contribuables. Un tel module serai aussi plus efficace si par ailleurs les grands médias, notamment la télévision qui exerce une grande influence sur notre jeunesse, ne présentaient pas de spectacles, dans lesquels la délinquance est banalisée, voire promue. »*

Ségolène Royal = oui « *Oui, bien sûr, cela fait partie de l'instruction civique.* »

Nicolas Sarkozy = oui « *Je crois que ces sujets ont naturellement vocation à être abordés dans les programmes d'éducation civique. Je souhaite qu'ils le soient de manière objective, afin de ne pas porter atteinte à l'honneur et à la respectabilité des milliers d'élus qui s'investissent pleinement dans leur fonction. »*

Dominique Voynet = oui

2. Financement des partis politiques

Question posée :

Selon le Baromètre Mondial de la Corruption publié en 2005 par Transparency International, plus de 55% des personnes interrogées estiment que la corruption affecte « beaucoup » la vie politique. La Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques (CNCCFP) est une autorité administrative indépendante chargée du contrôle financier des partis et des moyens de leurs campagnes. Or, si elle vérifie les comptes de campagne, la loi ne lui reconnaît aucun moyen d'investigation s'agissant des comptes des formations politiques.

Si vous êtes élu(e) :

- Seriez-vous d'accord pour soient conférés à la CNCCFP la compétence et les moyens d'un contrôle effectif sur les comptes des partis politiques?

Réponses et commentaires des candidats :

François Bayrou = oui

Olivier Besancenot = oui « *En fait, la plupart des partis politiques bénéficient d'un financement public (sur la base de leurs résultats lors de sélections législatives). En contrepartie, et c'est normal, ils sont astreints à un certain contrôle de leurs comptes (pas uniquement les comptes de campagne).*

Par contre, les partis politiques doivent rester indépendants de l'État. Il importe donc de fixer soigneusement les règles permettant de prévenir, sous prétexte de contrôle des comptes, toute immixtion de l'État dans leur vie interne. »

Marie-Georges Buffet = oui

Jean-Marie Le Pen = ne se prononce pas « *Un tel contrôle pourrait amener cette autorité administrative à contrôler les activités des partis politiques et donc à porter atteinte à leur liberté et à leur rôle, consacré dans la Constitution de la Vème République.*

Une justice ayant les moyens de juger plus rapidement les actes de corruption et sanctionnant sévèrement les hommes politiques corrompus aurait plus d'efficacité. »

Ségolène Royal = oui « *Je suis favorable à la transparence et la CNCCFP a une légitimité incontestée. Mais il faut quand même préciser que les comptes des partis politiques sont publics, qu'ils sont suivis par des commissaires aux comptes et que les campagnes sont surveillées.* »

Nicolas Sarkozy = oui « *Je n'ai aucune hostilité à cette idée, comme à toutes celles qui visent à améliorer la transparence financière de la vie politique. Deux précisions me paraissent néanmoins devoir être apportées :*

- conformément à la loi du 11 mars 1988 modifiée (article 11-7), la CNCCFP constate tous les manquements aux règles d'établissement, de certification et de dépôt des comptes des formations politiques. Or ce contrôle est loin d'être purement formel : la Commission examine au fond le travail effectué par les commissaires aux comptes (chargés de certifier les comptes des formations politiques) et peut remettre en cause l'appréciation qu'ils ont portée sur les irrégularités décelées ;

- la CNCCFP ne revendique pas elle-même d'extension de ses pouvoirs de contrôle sur les comptes des partis, mais un approfondissement de sa coopération avec les commissaires aux comptes : « ce n'est que par la combinaison du contrôle des commissaires aux comptes et de celui de la commission que la transparence voulue par le législateur peut être atteinte », indique la Commission dans son dernier rapport d'activité consacré à cette question. »

Dominique Voynet = oui « En réalité, la loi exige la présentation de comptes consolidés des partis... L'instance chargée de l'investigation pourrait en effet être la CNCCFP. »

3. Déclaration de patrimoine

Question posée :

La loi N°88.227 du 11 mars 1988 oblige un certain nombre d'élus à déclarer leur patrimoine au début et à la fin de l'exercice de leur mandat.

TI propose d'une part de rendre cette déclaration annuelle et d'autre part de l'étendre aux revenus et aux avantages en nature liés à leur fonction.

Si vous êtes élu(e) :

- Seriez-vous d'accord pour rendre obligatoire cette déclaration annuelle ?

Réponses et commentaires des candidats :

François Bayrou = oui

Olivier Besancenot = oui « Par ailleurs, je considère que les revenus et avantages en nature liés à la fonction d'élu doivent être drastiquement limités.

Je considère qu'il n'y a aucune raison valable pour les élus bénéficient en tant qu'élus d'un revenu supérieur à celui de la masse des citoyens qu'ils sont censés représenter.

La limitation des indemnités au salaire d'un ouvrier professionnel ou d'un technicien devrait être étudiée. »

Marie-Georges Buffet = oui

Jean-Marie Le Pen = oui « Beaucoup des dirigeants des partis se partageant le pouvoir depuis 30 ans, impliqués dans des affaires de corruption ont bénéficié de circonstances atténuantes sous prétexte que le financement malhonnête de leur parti n'aurait pas constitué pour eux un enrichissement personnel. Mais grâce à cet argent sale leur parti a eu les moyens de mener des campagnes coûteuses et donc de les faire élire à des postes lucratifs. Les revenus apportés par un mandat et surtout les avantages, (logement, voiture, frais de bouche...), liés aux fonctions de président de la République, de ministre, de président de conseil régional ou général ou de maire de grande ville, (notamment à Paris), constituent un enrichissement personnel considérable. Ainsi monsieur Chirac, depuis son entrée au gouvernement en 1967, a été logé par la République. »

Ségolène Royal = oui « Une déclaration à la Commission de la transparence financière de la vie publique, à l'entrée et à la sortie de la charge, est déjà obligatoire. J'ai moi-même rendu public mon patrimoine. »

Nicolas Sarkozy = non pour la déclaration annuelle, oui pour étendre la déclaration aux revenus et avantages en nature liés à la fonction « *Je pense que l'équilibre actuel est le bon. Je suis pour la transparence, pas pour la surveillance et la suspicion. Étendre la transparence aux revenus et aux avantages en nature liés à la fonction, comme le propose Transparence Internationale, me paraît en revanche souhaitable.* »

Dominique Voynet = oui « *La cérémonie de remplissage quinquennal est inutile pour celles et ceux qui changent de fonction... ou ne sont pas réélus.*

La déclaration de revenus et avantages semble plutôt une obligation de l'institution. Les électeurs se demandent « combien gagnent nos élus » et parfois surestiment la réponse. Inversement, la question des avantages en nature doit être transparente. »

4. Mandats successifs

Question posée :

Dans son rapport de 2004 consacré à la réduction des risques de corruption dans un contexte de décentralisation, TI France propose de modifier la législation en limitant la succession à deux mandats. L'alternance politique favorise en effet la transparence des gestions mais aussi la sanction des irrégularités.

Si vous êtes élu(e) :

- Seriez-vous d'accord pour instaurer une limitation de l'éligibilité pour la même fonction élective à deux mandats successifs ?

Réponses et commentaires des candidats :

François Bayrou = non « *Le non renouvellement d'un mandat au bout de deux mandats ne résoudra en rien les problèmes de corruption.* »

Olivier Besancenot = oui « *La limitation du nombre de mandats successifs est sans doute un moyen de transparence et de lutte contre la corruption. Mais si j'y suis favorable c'est d'abord et avant tout par hostilité à la « politique professionnelle ». Pour moi, ce n'est pas un métier. Les élus ne doivent pas être des élus à vie ; ils doivent « revenir au travail » à l'issue d'un nombre limité de mandats (deux successifs semblent un chiffre raisonnable). Pour les mêmes raisons, je suis partisan du mandat unique.* »

Marie-Georges Buffet = ne se prononce pas « *Je suis favorable à la limitation du renouvellement des mandats, mais je pense que le nombre des mandats successifs doit faire l'objet d'un débat dans le cadre d'une réforme en profondeur des institutions que je propose.* »

Jean-Marie Le Pen = non « *Partisan du rétablissement de la durée du mandat présidentiel à sept ans non renouvelable, je ne pense pas cependant qu'en ce qui concerne les autres mandats limiter la succession à deux réduira les risques de corruption. Le scrutin proportionnel à toutes les élections en renforçant le contrôle sur les pouvoirs exécutifs d'assemblées réellement représentatives sera plus efficace.* »

Ségolène Royal = non « Dans mon pacte présidentiel, j'ai proposé le mandat parlementaire unique afin de garantir la revitalisation du Parlement et la satisfaction de l'intérêt général. J'ai par ailleurs proposé la mise en place de jurys de citoyens afin de renforcer la transparence, l'écoute permanente et l'évaluation des politiques publiques. Ce sont là les garanties d'une régénération démocratique et d'une gestion saine des deniers publics contre les gaspillages et les détournements. J'ajoute qu'il faudra limiter drastiquement les frais non liés directement à l'exercice d'un mandat et le train de vie des institutions publiques (frais de communication, frais de restauration et de voyage, frais de voiture, etc). Ainsi que je m'y suis engagée depuis le début de ma campagne « chaque euros dépensé doit être un euro utile ». »

Nicolas Sarkozy = non « Je suis, comme vous le savez, pour une limitation du mandat présidentiel à deux quinquennats, car dix années sont un temps suffisamment long pour une fonction aussi éminente. Faut-il étendre cette limitation de deux mandats à l'ensemble des autres élus, maires ou députés ? Personnellement, je ne le pense pas. Je ne crois pas que la limitation des mandats ait un effet direct sur la lutte contre la corruption, que je soutiens comme vous. Surtout, je pense que, dans un régime démocratique, c'est aux électeurs de choisir leurs élus. Si un élu est formidable, intègre, dévoué, je ne vois pas ce qui s'oppose à ce qu'il soit régulièrement réélu. »

Dominique Voynet = oui « Les Verts souhaitent limiter le « cumul dans le temps » non pas pour un problème de corruption, mais plutôt pour le renouvellement de la classe politique et de l'insertion sociale de l'élu. La rotation personnelle de l'élu est en outre différente du problème de l'alternance. Notre programme demande pour les parlementaires un mandat unique limité à deux mandats consécutifs.

Il faut signaler que les partis brésiliens se laissent collectivement corrompre malgré des lois qui n'autorisent même pas deux mandats de maire ou gouverneur de suite. »

Question posée :

- Seriez-vous d'accord pour porter à 10 ans le plafond de la peine complémentaire d'inéligibilité pour les élus condamnés pour faits de corruption ?

Réponses et commentaires des candidats :

François Bayrou = oui « Je serais même favorable à l'inéligibilité à vie. »

Olivier Besancenot = oui

Marie-Georges Buffet = oui

Jean-Marie Le Pen = oui

Ségolène Royal = non « Quand un élu est corrompu, c'est toute la démocratie qui est en péril, et l'extrémisme se renforce. Cependant il faut respecter un principe de notre droit : l'adaptation de la peine au cas traité. »

Nicolas Sarkozy = ne se prononce pas « 5 ans ou 10 ans, je crois que c'est une différence plus symbolique que réelle. Dans les faits, cinq années d'inéligibilité constituent déjà en effet une sanction très lourde dont on ne se relève qu'en regagnant la confiance de ses concitoyens. »

Dominique Voynet = oui « *Le corrompu doit être mis hors d'état de nuire pendant un temps suffisant pour perdre sa « clientèle ». Car n'oublions jamais que la corruption d'un élu va toujours de paire avec une certaine forme de corruption de l'esprit civique d'une partie des électeurs (clientélisme, « réseaux », etc)*

Cela dit , on connaît des cas de « revenants au long cours » qui restent tout aussi corrompus... »

5. Marchés publics

Question posée :

Les marchés publics constituent un secteur à risque. L'importance des enjeux financiers, le respect des contribuables et la nécessité démocratique de rendre des comptes, impliquent que des mesures concrètes soient prises pour prévenir la corruption et améliorer la déontologie de la commande publique. Tel est l'objectif du pacte de transparence élaboré par TI, qui associe la mise en place d'une charte éthique de l'achat public dans les collectivités publiques à l'attestation du dirigeant de l'entreprise soumissionnaire que l'attribution du marché n'a donné lieu à aucun avantage occulte et que toutes les charges facturées correspondent à des prestations effectives.

Si vous êtes élu(e) :

- Seriez-vous d'accord pour promouvoir le recours des collectivités publiques au pacte de transparence dans les marchés publics ?

Réponses et commentaires des candidats :

François Bayrou = oui « *Mais en cas d'engagement, il faut que la sanction soit doublée en cas de découverte de corruption, car l'opinion publique aurait été trompée. »*

Olivier Besancenot = oui « *Par ailleurs, dans le cadre de notre proposition d'ouverture des livres de comptes des entreprises et de levée du secret bancaire et commercial, je pense que les salariés des entreprises, pour peu qu'on leur en donne les moyens, peuvent beaucoup contribuer à la transparence.»*

Marie-Georges Buffet = oui

Jean-Marie Le Pen = oui

Ségolène Royal = oui « *Je regrette le relèvement des seuils des marchés publics qui peut mener à toute dérive. Mais je sais d'un autre côté qu'un excès de formalisme paralyse l'action publique. Il faut instaurer des sanctions accrues pour les cas de corruption de marchés publics. »*

Nicolas Sarkozy = oui « *Les textes existent. Je suis favorable à tout ce qui peut permettre de les faire appliquer sans faille, et de conforter la confiance des citoyens. »*

Dominique Voynet = oui « *Oui, et ce serait plus utile que le « moins disant financier en faveur du pouvoir adjudicataire », que critique même la Cour de Luxembourg.*

Mais le respect d'une charte doit pouvoir être évalué ! il faut donc que les ONG aient accès a posteriori aux dossiers de l'appel d'offre (y compris les offre non retenues) et puisse se livrer à une évaluation de crédibilité du budget retenu. »

6. Secret défense

Question posée :

L'importance de la procédure de déclassification de documents liés au « secret défense » a été récemment illustrée avec l'affaire des « frégates de Taiwan ». Pourtant, la Commission Consultative du Secret de la Défense Nationale, qui est une autorité administrative indépendante, ne rend que des avis consultatifs au ministre qui la saisit. Pour conférer plus d'autorité à cette procédure et éviter le soupçon du manque d'indépendance, TI France propose, dans une première étape, de transformer la Commission en une instance décisionnelle, et de mieux distinguer les informations qui relèvent effectivement du secret défense de celles qui ne le méritent pas.

Si vous êtes élu(e) :

- Seriez-vous d'accord pour transformer la CCSDN en une instance de décision et pour réformer la procédure de classification dans le sens d'un plus grand respect du droit des citoyens à l'information ?

Réponses et commentaires des candidats :

François Bayrou = oui pour réformer, non pour conférer un pouvoir de décision à la CCSDN «*Oui pour réformer la procédure de classification. Non pour donner un pouvoir décision à la CCSDN. »*

Olivier Besancenot = oui « *J'ai répondu « Oui » parce que je suis favorable à toute mesure qui peut faire reculer la pratique du secret et augmenter la transparence. Mais, en fait, pour être tout à fait franc, je suis pour la suppression du « secret défense » ».*

Marie-Georges Buffet = oui

Jean-Marie Le Pen = oui « *Cependant, il est nécessaire de veiller à ce que le droit à l'information ne limite pas un droit essentiel, le droit à la sécurité, assuré contre les dangers extérieurs par la Défense. »*

Ségolène Royal = oui « *Toutes les démocraties ont un secret défense pour protéger leurs intérêts. Je veillerai à ce qu'il ne soit pas utilisé pour dissimuler des informations qui ne méritent pas d'être protégées par ce secret."*

Nicolas Sarkozy = ne se prononce pas « *C'est une question délicate. La modernité de notre démocratie devrait conduire à aller plutôt dans votre sens. C'est pourquoi je suis ouvert sur cette question. Cela étant, je constate qu'aujourd'hui la Commission consultative du secret de la défense nationale propose assez souvent le déclassé des documents et surtout que le gouvernement suit toujours son avis. En l'état actuel des choses, je ne vois donc pas de raison de changer les règles. »*

Dominique Voynet = oui « ... mais là encore attention à la composition de la Commission. La France est un pays où les solidarités de corps sont fortes. »

7. Moyens de la justice

Question posée :

En matière de lutte contre la corruption, la France dispose aujourd'hui d'un arsenal répressif parmi les plus complets. Son système associe une législation rigoureuse (sauf sur certains points touchant aux moyens d'investigation) à des organes ministériels et interministériels spécialisés. Cela étant, la France est, parmi ses grands voisins européens, l'un des pays les moins bien notés dans l'Indice de Perception de la Corruption publié par Transparency International (perception exprimée par les milieux d'affaires internationaux).

Si vous êtes élu(e) :

- Seriez-vous d'accord pour renforcer les moyens d'action du pôle financier parisien et des huit juridictions interrégionales spécialisées ?

Réponses et commentaires des candidats :

François Bayrou = oui

Olivier Besancenot = oui « Je pense en effet que les moyens – et la volonté politique – manquent pour s'attaquer à la délinquance en col blanc, alors que la justice est impitoyable pour les petits délinquants. « Selon que vous serez puissants ou misérables ». Cela dit, je suis un peu étonné par la construction de l'indice auquel vous vous référez. Est-ce vraiment aux « milieux d'affaires internationaux » à décerner des brevets d'honorabilité, alors qu'ils sont précisément au coeur de la corruption ? »

Marie-Georges Buffet = oui

Jean-Marie Le Pen = oui « Ce renforcement doit se faire dans le cadre d'un renforcement général de la Justice en France qui, aujourd'hui n'a plus de moyens pour lutter contre la corruption qu'elle n'en a pour combattre les autres formes de délinquance. »

Ségolène Royal = oui « Oui, et cela va de pair avec ma volonté de donner plus de moyens à la justice en doublant son budget afin de la rendre plus rapide et respectueuse des droits. »

Nicolas Sarkozy = oui « Il est indispensable d'assurer le bon fonctionnement des administrations et des services judiciaires chargés de lutter contre la corruption. Il convient, en particulier, de renforcer la capacité des services enquêteurs. La formation spécialisée des magistrats, des enquêteurs et des experts doit constituer une autre priorité. Des moyens matériels suffisants doivent, en outre, être mis à leur disposition. C'est d'ailleurs pourquoi je veux renforcer la spécialisation des tribunaux et des magistrats. Enfin, au-delà de la répression, il faut renforcer la prévention en direction des opérateurs publics et privés qui peuvent être exposés aux risques de la corruption. »

Dominique Voynet = oui « *C'est un défaut traditionnel de la France : profusion de lois, qu'on n'applique pas, d'où culture de l'impunité qui se propage de haut en bas. Attention toutefois, le seul travail judiciaire ne suffit pas à débusquer et maintenir en lumière les « affaires ». La rupture du lien entre les médias et les secteurs potentiellement « corrupteurs » (BTP, etc.) doit être institutionnalisée. »*

8. Lutte anti-blanchiment et paradis fiscaux

Question posée :

Pivots du blanchiment d'argent sale, les centres off-shore facilitent les transferts de fonds issus de la corruption. Contre ces abus, TI France appelle à l'adoption de normes communes, pour la transparence et la traçabilité des flux financiers, qui faciliteraient la coopération en matière de lutte contre la corruption. Cette exigence doit en particulier s'exercer à l'égard de certains de nos voisins européens, peu exemplaires en la matière.

Si vous êtes élu(e) :

- Seriez-vous d'accord pour exiger des États et territoires étroitement associés à la France (Monaco, Andorre) l'application des normes françaises en matière de flux financiers ?

Réponses et commentaires des candidats :

François Bayrou = oui

Olivier Besancenot = oui

Marie-Georges Buffet = oui

Jean-Marie Le Pen = oui « *Une telle exigence ne pourra être formulée que lorsque les partis au pouvoir en France seront exempts de reproches, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. »*

Ségolène Royal = oui « *Oui, j'y suis favorable. Il convient de lutter contre le blanchiment d'argent sale et contre les paradis fiscaux en cherchant un accord international pour, à terme, faire disparaître cette pratique. »*

Nicolas Sarkozy = oui « *La France doit continuer à être au premier rang de l'action internationale en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Sa législation est particulièrement stricte. Lorsque j'étais ministre de l'Économie et des finances, j'ai d'ailleurs étendu le champ d'application de la déclaration de soupçon de blanchiment, par la loi du 9 août 2004. La transparence de la place financière d'Andorre doit continuer à être promue. Il en va de même à Monaco, dans la continuité des efforts déjà réalisés, en lien avec la France, sur l'application aux activités bancaires du code monétaire et financier français et sur le respect de toutes les normes internationales de lutte contre le blanchiment. Je souhaite que cette collaboration se poursuive pour que des normes sur les flux financiers, équivalentes aux normes françaises, soient adoptées. »*

Dominique Voynet = oui « Vous touchez là le problème beaucoup plus général de l'harmonisation fiscale et pénale dans l'Union européenne et ses « très proches ». Il faut tordre le coup à la notion de « concurrence fiscale » entre territoire de l'Union, et oser rendre obligatoire l'adoption de normes semblables par les pays très proches (y compris l'île de Man, considérée comme « hors Union » !) C'est au contraire l'harmonisation légale qui permet la « concurrence non faussée », et l'Europe dispose de moyens de pression sur ses « très proches ». »

Question posée :

- Seriez-vous d'accord pour engager une action vigoureuse dans le même sens auprès de nos partenaires de l'Union Européenne ?

Réponses et commentaires des candidats :

François Bayrou = oui

Olivier Besancenot = oui « L'objectif, c'est la suppression des « paradis fiscaux ». Le moyen est de ponctionner lourdement capitaux et entreprises qui y ont recours »

Marie-Georges Buffet = oui

Jean-Marie Le Pen = oui

Ségolène Royal = oui « Oui, j'y suis favorable. Il convient de lutter contre le blanchiment d'argent sale et contre les paradis fiscaux en cherchant un accord international pour, à terme, faire disparaître cette pratique. »

Nicolas Sarkozy = oui « Notre réglementation, en France et en Europe, doit continuer à être à l'avant-garde des meilleurs standards internationaux en la matière. Je promouvrai cette action vigilante, auprès du G 7 et de l'OCDE, car les initiatives menées au cours des dernières années, souvent à l'initiative de la France, comme la liste noire du GAFI, ont montré leur efficacité. Je le ferai également auprès de nos partenaires en Europe, pour que chacun puisse à son tour agir en ce sens. »

Dominique Voynet = oui « L'idée ne nous viendrait même pas de considérer la question précédente comme « nationale » et non européenne... Cela dit, même le regretté Commissaire Monti s'y est cassé les dents. Il faut d'abord construire une opinion publique européenne anti-corruption et anti-paradis fiscaux pour que les choses bougent dans l'ensemble des États membres.. »

Question posée :

- Seriez-vous d'accord pour susciter une initiative similaire anti-corruption sur le plan international à la faveur du dialogue qui va s'engager pour la mise en œuvre de la convention signée en 2003 à Mérida sous l'égide de l'ONU ?

Réponses et commentaires des candidats :

François Bayrou = oui

Olivier Besancenot = oui « *Mais sans illusion sur la sincérité et l'efficacité des démarches institutionnelles internationales. Seul le contrôle des travailleurs sur l'économie constitue un moyen efficace de lutte contre la corruption et le blanchiment.* »

Marie-Georges Buffet = oui

Jean-Marie Le Pen = ne se prononce pas « *Il ne faut pas que la lutte contre la corruption devienne un prétexte pour renforcer les pouvoirs d'une instance internationale aux dépens des souverainetés nationales.* »

Ségolène Royal = oui « *Oui, j'y suis favorable. Il convient de lutter contre le blanchiment d'argent sale et contre les paradis fiscaux en cherchant un accord international pour, à terme, faire disparaître cette pratique.* »

Nicolas Sarkozy = oui « *La France et les pays de l'OCDE ont toujours été favorables à l'extension des normes anti-corruption au plus grand nombre d'États, notamment dans les grands pays émergents. Celles-ci sont une garantie d'échanges économiques respectant les règles d'équité, de juste concurrence et de moralité. Je suis donc favorable à une poursuite de cette action auprès d'un maximum d'États, en particulier auprès de ceux envers qui la France et l'Europe développent un partenariat économique actif et versent une aide au développement. Le dialogue consécutif à la convention de Mérida constitue un cadre tout à fait approprié.* »

Dominique Voynet = oui « *Oui, et d'ailleurs cela faciliterait les choses à l'intérieur de l'Union, car l'argument est toujours « si l'on est trop rigoureux chez nous, les capitaux iront ailleurs ». Cet argument est partiellement fallacieux (les capitaux finissent toujours par se matérialiser quelque part), mais le risque est réel.* »

9. Coopération judiciaire internationale

Question posée :

La mondialisation de la criminalité, et notamment de la corruption, exige une réponse internationale de la part des États. L'Union Européenne n'est pas restée inactive : au-delà de la coopération au sein d'EUROPOL et d'EUROJUST, la Déclaration de Paris (7-8 février 2002) propose de nouvelles mesures de collaboration en matière de lutte contre la corruption.

Les Parlements européens se sont engagés à améliorer la transparence des mouvements de capitaux, à renforcer les sanctions contre les pays et territoires non coopératifs, à consolider la coopération judiciaire, policière et administrative et à développer des règles prudentielles contre le blanchiment et la délinquance financière. Le but est de mettre en place une base normative commune pour la définition des législations nationales.

Si vous êtes élu(e) :

- Seriez-vous d'accord pour rendre obligatoire le respect des engagements pris dans la Déclaration de Paris comme faisant partie de l'acquis communautaire ?

Réponses et commentaires des candidats :**François Bayrou = oui****Olivier Besancenot = oui** « *Même remarque que précédemment sur les limites des démarches institutionnelles...* »**Marie-Georges Buffet = oui****Jean-Marie Le Pen = ne se prononce pas** « *Partisan d'une coopération accrue entre les États pour lutter contre la corruption en particulier et contre la délinquance en général, il n'est cependant pas nécessaire de placer cette lutte sous le contrôle de l'Europe de Bruxelles. Cette dernière n'est d'ailleurs pas exempte de reproches, puisque de l'aveu même de ses institutions, un dixième de ses dépenses échappe à tout contrôle.* »**Ségolène Royal = oui** « *La lutte contre le blanchiment est à l'actif du gouvernement Jospin sous l'impulsion du rapport de la mission parlementaire conduite par Arnaud Montebourg et Vincent Peillon. La déclaration des Parlements de l'Union européenne, dite « déclaration de Paris » a inscrit une série d'engagements. Ce travail est à relancer non seulement pour lutter contre la délinquance financière et aussi pour s'attaquer en amont au terrorisme par son financement.* »**Nicolas Sarkozy = oui** « *Le blanchiment et l'utilisation du système financier par les réseaux criminels représentent une menace directe pour nos sociétés démocratiques et la stabilité économique. J'ai la volonté, en partenariat avec les autres États européens, d'engager une véritable action concertée en matière de rapprochement des législations et de coopération renforcée entre les autorités judiciaires et les services enquêteurs. Il convient en particulier de s'engager sur la transparence des mouvements de capitaux et prévoir des sanctions à l'égard des pays non coopératifs.* »**Dominique Voynet = oui** « *C'est pourquoi nous tenions beaucoup à l'article III-271 du Traité établissant une constitution pour l'Europe, qui constituait non seulement le transfert des fruits de la corruption, mais la corruption elle-même, y compris dans sa base nationale, comme un crime communautaire. Nous nous opposerons (et pas seulement pour cette raison) à ce que cet article passe à la trappe lors d'une espérée relance du processus constitutionnel.* »

10. Aide au développement et corruption

Question posée :

La corruption affectant l'aide internationale est considérée comme l'un des obstacles majeurs au développement. Les fonds alloués sont encore trop souvent détournés de leurs objectifs. La prise en compte effective de ce problème par les bailleurs de fonds, parmi lesquels figure la France, et par les gouvernements bénéficiaires de l'Aide Publique au Développement, est indispensable. TI France en appelle à un meilleur contrôle des fonds accordés, notamment par l'adoption de normes communes en matière de transparence et d'audit.

Si vous êtes élu(e) :

- Seriez-vous d'accord pour obtenir des pays bénéficiaires de l'aide bilatérale française un engagement d'agir de manière effective contre la corruption et d'assurer la transparence sur l'utilisation de l'aide ?

Réponses et commentaires des candidats :

François Bayrou = oui

Olivier Besancenot = oui « *Mais, là encore, on ne saurait s'illusionner sur la sincérité des engagements pris par des gouvernements qui sont une partie du problème... Rien ne peut sérieusement remplacer le contrôle par les populations elles-mêmes, leurs organisations, la société civile.* »

Marie-Georges Buffet = oui

Jean-Marie Le Pen = oui « *Jusqu'à présent l'aide au développement payée par les contribuables français a surtout enrichi les riches des pays pauvres et financé les partis au pouvoir en France. L'affaire Elf en est une illustration.* »

Ségolène Royal = oui « *Il faudra réviser notre politique d'aide au développement, c'est à dire passer à un véritable co-développement en favorisant les projets concrets associant directement les bénéficiaires. Et en débattre avec tous les Français car ces choix les concernent. Ils ont le droit de savoir où va cet argent, comment il est utilisé, avec quelles garanties contre les gaspillages, contre la corruption et contre le détournement des aides. L'aide publique sera radicalement réformée et réorientée vers les circuits courts, la santé, l'éducation, l'énergie solaire, les associations de femmes, le micro crédit, et cessera d'alimenter les gouvernements corrompus.* »

Nicolas Sarkozy = oui « *Je veux que la France inscrive sa politique d'aide au développement dans le cadre de partenariats exigeants et responsables. Le principe de conditionnalité s'appliquera avec rigueur en prenant mieux en compte le respect de l'État de droit et de bonne gouvernance.* »

Dominique Voynet = oui « *Oui, mais là encore la participation des ONG est essentielle dans la mise en œuvre de ce genre d'engagements. Elle sera d'autant plus facile que la coopération prendra une forme décentralisée, « de peuple à peuple », avec une participation des populations d'ici et là-bas dans la définition et l'accompagnement des projets.* »

11. Industries extractives

Question posée :

L'exploitation de leurs ressources naturelles constitue potentiellement l'un des meilleurs leviers économiques pour le développement des pays pauvres. Or, on constate que les deux tiers de la population la plus défavorisée est localisée dans des États parmi les plus riches en ressources naturelles. C'est ce l'on nomme la « malédiction des ressources ». L'idée que la transparence des flux financiers de l'industrie extractive est la meilleure arme contre leur détournement fait aujourd'hui l'objet d'un consensus international. C'est un point que défend TI au sein de la plate-forme internationale d'ONG *Publiez ce que vous payez*.

Si vous étiez élu(e) :

- Seriez-vous d'accord pour proposer au Parlement une loi rendant obligatoire, pour les entreprises cotées du secteur des industries extractives, la publication dans leurs rapports annuels, des paiements de toutes natures faits à des États dans lesquels elles opèrent, et pour inviter nos partenaires du G8 à faire de même ?

Réponses et commentaires des candidats :

François Bayrou = oui

Olivier Besancenot = oui « *Mais il ne s'agit que d'une première mesure palliative. La véritable solution passe par la réappropriation publique des industries extractives et de distribution.* »

Marie-Georges Buffet = oui

Jean-Marie Le Pen = oui « *Cette exigence ne doit pas cependant porter atteinte aux intérêts énergétiques de la France.* »

Ségolène Royal = oui « *Je suis favorable à une totale transparence dans les comptes des entreprises, quelles qu'elles soient.* »

Nicolas Sarkozy = oui « *Il est normal que les entreprises cotées de ce secteur fassent preuve de la plus grande transparence. Mais cette initiative ne doit pas se limiter à la France. Une législation similaire doit être adoptée par l'ensemble des pays développés afin d'éviter que les pays les moins-disants en la matière puissent en tirer un quelconque avantage concurrentiel.* »

Dominique Voynet = oui « *Oui, mais la malédiction ne s'arrête pas là !! Il faut aussi faire respecter les articles 15 et 8j de la Convention biodiversité, sur les droits nationaux et communautaire sur les richesses en biodiversité, la convention 169 de l'OIT sur les droits des peuples indigènes sur leurs sous-sol, etc !* »

12. Déclenchement d'alerte éthique

Question posée :

Le déclenchement d'alerte est le geste accompli par un individu qui est témoin, dans son activité professionnelle, d'actes illicites et qui, par civisme, décide d'alerter les autorités ayant le pouvoir d'y mettre fin. TI France estime que le déclenchement d'alerte est un outil utile de prévention de la corruption. Elle soutient le développement de ce type de procédures d'usage courant dans de nombreux pays étrangers.

Ces dispositifs doivent être encadrés de manière à prévenir les abus. Il s'agit à la fois de s'assurer du bien fondé de la plainte, et de protéger le déclencheur d'alerte d'éventuelles représailles.

Si vous êtes élu(e):

- Seriez-vous d'accord pour encourager la mise en place de procédures de déclenchement d'alertes au sein des entreprises et des administrations, prévoyant notamment la protection des déclencheurs d'alerte ?

Réponses et commentaires des candidats :

François Bayrou = oui

Olivier Besancenot = oui « *En effet, l'intervention des salariés, individuellement ou collectivement (syndicats, institutions de représentation du personnel), est le moyen le plus efficace de lutte contre la corruption.* »

Marie-Georges Buffet = oui

Jean-Marie Le Pen = oui

Ségolène Royal = oui « *S'agissant des fonctionnaires, l'article 40 du code de procédure pénale prévoit l'obligation de dénonciation de crimes et délits. Il en est ainsi pour tout citoyen selon l'article 341-1 qui dispose que chacun doit dénoncer la préparation ou la commission d'un crime dont il aurait connaissance.* »

Nicolas Sarkozy = oui « *Ces dispositifs ne présentent un intérêt que si l'on se dote, parallèlement, des précautions nécessaires pour éviter tout usage malveillant. Je sais toute l'injustice des accusations infondées. La recherche légitime de la transparence ne doit pas se faire au détriment de la réputation de personnes honnêtes.* »

Dominique Voynet = oui « *Bien sur, et il peut même être envisager de rendre obligatoire le déclenchement de l'alerte sur les cas dont a connaissance. La question du secret de l'instruction dans la phase initiale de l'enquête est alors essentielle pour éviter les abus des « siffleurs ».* »

Si vous êtes élu(e) :

Question posée :

- Seriez-vous d'accord pour rendre compte aux Français du suivi des engagements que vous auriez pris en réponse à ce questionnaire ?

Réponses et commentaires des candidats :

François Bayrou = oui

Olivier Besancenot = oui « *Je suis pour que les élus, à quelque niveau que ce soit, soient non seulement contrôlés mais aussi mandatés (lors de l'élection) et révocables (lorsqu'ils ne respectent pas leur mandat).* »

Marie-Georges Buffet = oui

Jean-Marie Le Pen = oui « *A la différence des hommes politiques qui se sont succédé au pouvoir en appliquant le principe selon lequel « les promesses n'engagent que ceux à qui elles sont faites », je respecterai mes engagements.* »

Ségolène Royal = oui « *Je suis favorable à la présentation d'un rapport annuel au Parlement sur les efforts de la France en matière de lutte contre la corruption. Ce rapport pourrait être fait sous l'égide du service central de prévention de la corruption doté de moyens renforcés.* »

Nicolas Sarkozy = oui « *Si je suis élu, je rendrai compte chaque année devant le Parlement de l'état d'avancement de mon projet. La lutte contre la corruption fera naturellement partie des questions abordées à cette occasion.* »

Dominique Voynet = oui « *Peut-on sérieusement envisager de répondre publiquement « non » à une telle question ? Nous comptons toutefois sur vous pour nous rappeler à l'ordre !* »